FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CREP PROTECT SPRAY

Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CREP PROTECT SPRAY

UFI UFI : Q200-U0CW-600G-QD26

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien pour chaussures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Crep Protect LTD Unit 2 Western Avenue Business Park, Mansfield Road, Londres W3 0BZ Royaume Uni Téléphone: +44 (0) 208 200 3717	Crep Protect B.V. Heksekamp 31, 5301 LX Zaltbommel Pays-Bas Téléphone: +31 418799716

E-mail: info@crepprotect.com
Website: www.crepprotect.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA Numéro d'appel d'urgence		+33 1 45 42 59 59 +1-813-248-0585	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

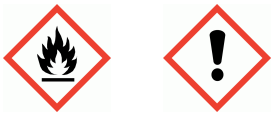
Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CREP PROTECT SPRAY
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Mentions de mise en garde

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient Propan-2-ol, isopropyl acetate

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Propan-2-ol **40-60%**

Numéro CAS: 67-63-0 Numéro CE: 200-661-7

Classification
Flam. Liq. 2 - H225
Eye Irrit. 2 - H319
STOT SE 3 - H336

Butane **20-25%**

Numéro CAS: 106-97-8 Numéro CE: 203-448-7

Listes:REACH ANNEX XVII.(40)

Classification
Flam. Gas 1A - H220
Press. Gas (Liq.) - H280

Propane **10-20%**

Numéro CAS: 74-98-6 Numéro CE: 200-827-9

REACH ANNEX XVII.(40)

Classification
Flam. Gas 1A - H220
Press. Gas (Liq.) - H280

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CREP PROTECT SPRAY

Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

2-butoxyethanol	**1-5%**
Numéro CAS: 111-76-2	Numéro CE: 203-905-0
OraleATE = 1200 mg/kg InhalatoireVapeurATE = 3 mg/L	

Classification
Acute Tox. 4 - H302
Acute Tox. 3 - H331
Skin Irrit. 2 - H315
Eye Irrit. 2 - H319

isopropyl acetate	**1-5%**
Numéro CAS: 108-21-4	Numéro CE: 203-561-1

Classification
Flam. Liq. 2 - H225
Eye Irrit. 2 - H319
STOT SE 3 - H336

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Inhalation Si un spray/brouillard a été inhalé, procéder comme suit. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané Laver abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Laver abondamment à l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Vertiges.

Ingestion Nausées, vomissements.

Contact cutané Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Contact oculaire Conjonctivite, irritation, larmoiement. Rougeurs. Démangeaisons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée, poudre sèche ou dioxyde de carbone.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CREP PROTECT SPRAY
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Des contenants aérosol en explosion peuvent être projetés du feu à grande vitesse.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs. Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Ne pas fumer dans la zone de travail. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Ne pas permettre au produit de rentrer dans des espaces confinés, à cause du risque d'explosion.
Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.
Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé.
Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Eliminer toute source d'inflammation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Protéger du gel et de la lumière directe du soleil. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Eviter le contact avec la peur, les yeux et les vêtements.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas fumer dans la zone de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Eviter d'exposer les contenants pressurisés à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées.
Eviter le contact avec des oxydants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CREP PROTECT SPRAY
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Classe de stockage Aerosols 2B.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Propan-2-ol

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

Butane

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m³

Propane

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): 1000 ppm 1800 mg/m3
Valeur limite court terme (15 minutes): 2.8 mg/m3

2-butoxyethanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 49 mg/m³
Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 246 mg/m³
*

isopropyl acetate

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 250 ppm 950 mg/m³
Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 300 ppm 1140 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.
* = Risque de pénétration percutanée.

Propan-2-ol (CAS: 67-63-0)

DNEL
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg p.c. /jour
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg p.c. /jour
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg p.c. /jour

PNEC
Station d'épuration des eaux usées; 2251 mg/l
Sol; 28 mg/kg
rejet intermittent; 140,9 mg/l
Voie orale (intoxication secondaire); 0,16 g/kg
eau douce; 140,9 mg/l
eau de mer; 140,9 mg/l
Sédiments (eau douce); 552 mg/kg
Sédiments (eau de mer); 552 mg/kg

2-butoxyethanol (CAS: 111-76-2)

DNEL
Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 3,2 mg/kg
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 49 mg/m³
Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 38 mg/kg
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 98 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 75 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CREP PROTECT SPRAY
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

PNEC	- eau douce; 88 mg/l - eau de mer; 88 mg/l - Sédiments (eau douce); 34,6 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 3,46 mg/kg - rejet intermittent; 91 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 463 mg/l

isopropyl acetate (CAS: 108-21-4)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 275 mg/m³ Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 558 mg/m³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 227 mg/m³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 27 mg/kg Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 168 mg/m³ Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 335 mg/m³ Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 136 mg/m³ Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 16 mg/kg Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 16 mg/kg
PNEC	eau douce; 0.22 mg/l eau de mer; 0.022 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 190 mg/l Sédiments (eau douce); 1.25 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.125 mg/kg Sol; 0.35 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés	Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.
Protection des yeux/du visage	Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.
Protection des mains	Porter des gants de protection. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC) Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.
Mesures d'hygiène	Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CREP PROTECT SPRAY
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Protection respiratoire	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Appareils filtrants les poussières à ventilation assistée avec casque ou cagoule conformes à la norme européenne NF EN 12941. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Pas d'information disponible.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Pas explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Caractéristiques des particules	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres informations	Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CREP PROTECT SPRAY
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La décomposition à température ambiante peut former les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA orale (mg/kg) 20 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 50,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CREP PROTECT SPRAY
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité CIRC	Contient une substance qui peut être potentiellement cancérigène. CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction - développement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	STOT SE 3 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Organes cibles	Système nerveux central

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Nausées, vomissements. Dépression du système nerveux central. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Effet narcotique.
Ingestion	Compte tenu de la nature physique du produit, il est peu probable qu'il soit ingéré.
Contact cutané	L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux.
Voie d'exposition	Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.
Organes cibles	Système nerveux central

11.2. Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté.

Informations toxicologiques sur les composants

Propan-2-ol

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale)	DL_{50} 5840 mg/kg, Orale, Rat (OECD Test Guideline 401)

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée)	DL_{50} 12800 mg/kg, Cutanée, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CREP PROTECT SPRAY
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Indications (CL_{50} inhalation)	LC50 72,6 mg/l, Inhalatoire, Rat 4 heures

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal	Légèrement irritant. Lapin 4 heure (OECD 404)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une irritation des yeux. Lapin (OECD 405)

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Cobaye: Non sensibilisant. Test de Buehler (OECD 406)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif sans activation métabolique., Négatif avec activation métabolique. (OECD 471) Mutation génique, Mammalian Cell Line: Négatif sans activation métabolique., Négatif avec activation métabolique. (OECD 476) intraperitoneal., Souris: Négatif. (OECD Guideline 474)

Cancérogénicité

Cancérogénicité	104 semaine, Inhalatoire, Vapeur, Rat, Femelle, Mâle 6 heure, -, jour 5 jour, -, semaine OECD 451
Cancérogénicité CIRC	CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Etude sur une génération - NOAEL 853 mg/kg, Orale, Rat P OECD Guideline 415 (One-Generation Reproduction Toxicity Study) Etude sur deux générations - NOAEL 500 mg/kg, Orale, Rat P (OECD Guideline 416) Etude sur deux générations - NOAEL 1000 mg/kg, Orale, Rat F1 (OECD Guideline 416)

Butane

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation)	15 min, >800000 ppm, Inhalatoire, Rat

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Essai de mutation réverse sur bactéries, (OECD 471): Négatif. In vitro chromosal aberration test., (OECD 473): Négatif.
Essais de génotoxicité - in vivo	Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test, (OECD Guideline 474), Rat: Négatif. Basé sur les résultats des tests d'un produit similaire.
Repeated dose toxicity	Species: Rat, NOEL: >9000 ppm, Method of administration: Inhalation (gas), Exposure time: 6 Weeks (OECD 422)

Propane

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation)	15 min, >800000 ppm, Inhalatoire, Rat

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CREP PROTECT SPRAY
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

2-butoxyethanol

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale)	Information du dossier REACH.
ETA orale (mg/kg)	1 200,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée)	LD0 >2000 mg/kg, Cutanée, Cobaye Information du dossier REACH. NOAEC >2000 mg/kg, Cutanée, Cobaye Information du dossier REACH.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation)	Information du dossier REACH.
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	3,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	in vivo. Lapin 28 jour EU Method B.4 (Acute Toxicity: Dermal Irritation / Corrosion) Irritation cutanée sévère. Information du dossier REACH.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	in vivo. Lapin (OECD Test Guideline 405) Provoque une sévère irritation des yeux. Information du dossier REACH.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Cobaye (OECD Test Guideline 406) Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) Non sensibilisant. Information du dossier REACH.

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC	CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Repeated dose toxicity	NOAEL <69 mg/kg/jour, Orale, Rat, Mâle (OECD 408) Information du dossier REACH. NOAEL <82 mg/kg/jour, Orale, Rat, Femelle (OECD 408) Information du dossier REACH.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations écologiques sur les composants

Propan-2-ol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL_{50}, 96 heures: 9640 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE_{50}, 48 heures: 13299 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	EC10, 72 heure: 1000 mg/l, Scenedesmus subspicatus

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CREP PROTECT SPRAY
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Toxicité aiguë - microorganismes	EC10, 16 heure: 1050 mg/l, Pseudomonas putida

2-butoxyethanol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL_{50}, 96 heure: 1474 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE_{50}, 48 heure: 1550 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE_{50}, 72 heure: 911 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

Informations écologiques sur les composants

Propan-2-ol

Persistance et dégradabilité	La substance est facilement biodégradable.
Biodégradation	- %86: 14 jour
Demande chimique en oxygène	2,23 g O2/g
BOD/ThBOD	1,19 g O2/g
BOD(5 day)/COD	0,53

Butane

Persistance et dégradabilité	La substance est facilement biodégradable. Basé sur les résultats des tests d'un produit similaire.

2-butoxyethanol

Demande biologique en oxygène	5 jour %91 eau douce 28 jour %92 eau douce

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

Propan-2-ol

Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel.
Coefficient de partage	log Pow: 0.05
Facteur de bioconcentration (BCF)	3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CREP PROTECT SPRAY
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Butane

Coefficient de partage	log Pow: 2.89

Propane

Potentiel de bioaccumulation	log Pow: 2,89,

2-butoxyethanol

Coefficient de partage	: 0,81

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

Informations écologiques sur les composants

Propan-2-ol

Mobilité	Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.
Coefficient d'adsorption/désorption	Koc: 1.5 2,24E-2 N/m @ 25°C
Constante de Henry	8,207E-1 Pa·m³/mol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien Le produit ne contient aucun perturbateur endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales. Le Responsable Environnement doit être informé de tout déversement majeur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR/RID) 1950

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CREP PROTECT SPRAY
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950
N° ONU (ADN)	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Code de classement ADR/RID	5F
Etiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/division ICAO	2.1
Classe ADN	2.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	None
Groupe d'emballage (IMDG)	None
Groupe d'emballage (ADN)	None
Groupe d'emballage (ICAO)	None

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-D, S-U
Catégorie de transport ADR	2
Code de restriction en tunnels	(D)
Quantités limitées (ADR)	1 L

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CREP PROTECT SPRAY

Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Autorisations (Règlement 1907/2006 l'annexe XIV)

Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

P3a niveau inférieur 150 tonnes niveau supérieur 500 tonnes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
CAS: Chemical Abstracts Service.
ETA: Estimation de la toxicité aiguë
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
CE_{50}: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Aerosol = Aérosol
Eye Irrit. = Irritation oculaire
STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Références littéraires clés et sources de données

Cette FDS est préparée sur la base de l'information reçue du propriétaire du produit.
Source: Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

STOT SE 3 - H336: Eye Irrit. 2 - H319: : Méthode par le calcul. Aerosol 1 - H222, H229: : Jugement d'expert.

Commentaires sur la révision

C'est la première version.

Publié par

Gülseren SARIKAYA / CRAD
gbf@crad.com.tr Tel.:+90 216 3354600

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CREP PROTECT SPRAY

Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Date de révision	04/03/2025
Révision	1.0
Remplace la date	04/03/2025
Numéro de FDS	16034
Mentions de danger dans leur intégralité	H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H331 Toxique par inhalation. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.